

HANDICAP PSYCHIQUE



**2 semaines de sensibilisation au handicap psychique tous les ans au mois d'octobre*

12/09/2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN-Immeuble Alban, Bât G, 18 rue Antoine Sollacaro, 20000 AJACCIO



Qu'est-ce que le Handicap psychique ?

La notion de **handicap psychique**, est inscrite dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Spécificités du handicap psychique

Le handicap psychique se distingue de la déficience intellectuelle ou handicap mental.

Le handicap mental résulte le plus souvent de pathologies identifiables (traumatisme, anomalie génétique, accident cérébral...). Il associe une limitation des capacités intellectuelles qui n'évoluent pas, une stabilité dans les manifestations des symptômes et une prise de médicaments très modérée.

Le handicap psychique, conséquence de la maladie psychique, reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s'appuyant sur les capacités préservées.

Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- Psychoses, et en particulier les troubles schizophréniques
- Troubles bipolaires
- Troubles graves de la personnalité (personnalité borderline, par exemple)
- Certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs)

Dans le handicap d'origine psychique, c'est l'organisation qui est en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres, associés à l'absence de participation sociale.

Des fonctions altérées par les troubles psychiques

Les fonctions altérées par les troubles psychiques conduisent à des limitations d'activités et de capacités :

Les altérations de la cognition froide :

- Capacité à s'organiser dans une activité habituelle : planifier, organiser, anticiper
- Capacité à s'organiser dans une activité inhabituelle
- Capacités d'apprentissage
- Capacité à se concentrer, fixer son attention et à mémoriser

Les altérations de la cognition psychosociale ou capacités de communication et de compréhension des autres :

- Capacités d'empathie cognitive : savoir « se mettre à la place de l'autre » et le comprendre
- Capacités d'empathie émotionnelle : se montrer sensible aux émotions d'autrui, se montrer compréhensif et capable de tact et de respect
- Capacités à identifier les rôles sociaux, la signification des situations sociales

Les altérations de la motivation :

- Difficulté à initier une action de base, c'est-à-dire les gestes élémentaires de la vie quotidienne
- Difficulté à anticiper, à entreprendre ou à persévérer
- Difficultés à gérer le temps
- Curiosité, désirs

Les altérations des capacités d'autoévaluation et des capacités à demander de l'aide :

- Difficulté à évaluer ses capacités, à reconnaître ses limites et à les prendre en compte
- Difficulté à savoir demander de l'aide en cas de besoin et à coopérer aux soins

La situation de handicap rend la vie difficile pour la personne malade et son entourage. Ce n'est pas la maladie psychique qui donne lieu à l'attribution d'un taux d'incapacité, mais les limites qu'elle suscite dans la vie quotidienne avec ses retentissements sur la vie sociale et professionnelle.

Cinq domaines de la vie courante sont à prendre en considération

- la capacité à prendre soin de soi
- la capacité à établir des relations durables
- la capacité à se former et à avoir une vie professionnelle
- la capacité à se maintenir dans un logement
- la capacité à organiser une vie sociale et des loisirs

La manifestation des troubles psychiques

Les troubles psychiques peuvent se manifester de nombreuses façons et à des âges différents. Dans la majorité des cas, c'est à l'adolescence, entre 15 et 20 ans, que ces troubles se manifestent, de façon le plus souvent aiguë. Parfois entre 20 et 30 ans, au moment d'entrer dans la vie active, un trouble du comportement apparaît, venant bouleverser la vie de la personne.

L'apparition des troubles psychiques

L'apparition des troubles peut être progressive. Des changements d'attitude, des propos bizarres, un retrait du groupe familial, l'éloignement des amis, la perte d'intérêt pour les activités habituelles.

D'abord, on ne comprend pas ou on ne veut pas comprendre, on donne à ces comportements une cause extérieure : crise d'adolescence, chagrin amoureux, échec scolaire, peur des examens ou prise de drogues.

Il arrive aussi que le début des troubles soit brutal (c'est notamment le cas pour les schizophrénies) et entraîne un risque réel pour la personne et pour son entourage : tentative de suicide, extrême agitation, violence, fugues.

La crise et l'urgence dans la maladie psychique

La crise est une décompensation de la maladie psychique qui, non traitée, va aboutir à une urgence. Une tentative de suicide peut survenir.

Au stade de crise, plusieurs stratégies pour obtenir les soins nécessaires sont possibles selon les offres du territoire. Votre délégation UNAFAM pourra vous renseigner.

Au stade d'urgence, la meilleure des solutions est d'appeler le 15 (Samu) qui pourra, selon son évaluation, vous orienter, envoyer des secours et si besoin faire intervenir les pompiers ou la police.

Dans tous les cas, si vous avez un médecin de famille, n'hésitez pas à lui demander conseil

L'urgence aboutit souvent à une hospitalisation. Cette hospitalisation, même si vous la vivez comme un nouvel "enfermement" peut permettre à la personne malade de franchir une étape vers la stabilisation.

Contact « clés », lieux de ressources.....	7
J'ai besoin de me loger et de consolider mon avenir.....	8
Gérer mon quotidien	9
Mode d'emploi pour les familles, les amis, les proches.....	10
Vie sociale et citoyenne	11
Quelle autonomie ?	13
Scolarisation, emploi, formation.....	15
Loisirs, culture, sports.... où m'adresser ?.....	18
Informations pratiques – Numéros d'urgences.....	21

Contacts « clés », lieux de ressources

A qui en parler ? Où m'adresser, où l'adresser ?

- Au médecin de famille
- A un psychiatre
- A l'Hôpital de secteur
- A une assistante sociale
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Les structures sur Ajaccio :

Le Pôle psychiatrique Enfants

C.I.S.E.

(Centre Inter Secteur pour Enfants)

« Tom Pouce » : moins de 5 ans

« Casa Zitellina » : de 5 ans à 9 ans

« Arcadia » : de 9 ans à 13 ans

C.I.S.A.

(Centre Inter Secteur pour Adolescents) de 13 ans à 18 ans

« Laricciu » : Ateliers thérapeutiques

« A Passighjata » : hôpital de nuit

Ce pôle abrite également sur Ajaccio un hôpital de jour

« Arc-en-ciel »

Afin d'aider les enfants qui ne rentrent pas dans les apprentissages scolaires, l'Education Nationale a mis en place des classes d'intégrations pour tous les types de handicap, les CLIS. Pour les troubles de la fonction psychique, l'école Sampiero travaille en réseau avec l'hôpital de Castelluccio.

Le Pôle psychiatrique Adultes

Hôpitaux de jour :

« Amanduli » (psychiatrie générale)

Centres Médicaux Psychologiques

- C.M.P : « A Leccia » (psychiatrie de la personne âgée)

C.M.P Adultes Secteur Nord : 04.95.23.15.45

C.M.P Adultes Secteur Sud : 04.95.51.73.50

Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel :

- C.A.T.T.P

• Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)

Service d'écoute téléphonique National :

01.42.63.03.03

• Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

HÔPITAL DE CASTELLUCCIO

Route de Saint Antoine

BP 85 20176 Ajaccio Cedex

04. 95. 29. 36. 36 www.castelluccio.fr

C.I.S.E. 11 Avenue Noël FRANCHINI

20090 AJACCIO - 04. 95. 22. 70. 54

C.I.S.A - Rue Jacques GAVINI

20090 AJACCIO- 04. 95. 10. 61. 12

Amanduli Quartier des Salines - 20090

AJACCIO - 04. 95. 10. 51. 91

A Leccia C.M.P et C.A.T.T.P

Quartier des Salines - 20090 AJACCIO

04. 95. 10. 15. 62

Ecole Primaire Sampiero

17 Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

04 95 21 61 20

UNAFAM Les Milleli l'Olmo - 20090 AJACCIO

Contact : Mme Dominique ANDREANI

06.79.30.26.59 20@unafam.org

<https://www.unafam.org>

MDPH Avenue Mont Thabor quartier Saint

Joseph Imm Castellani -BP 80962 20700

Ajaccio CX9 - 04.95.10.40.90

Handicap et Accessibilité Mairie Ajaccio

04.95.22.96.13

www.ajaccio.fr

MDPH EN LIGNE ICI

J'ai besoin de me loger et de consolider mon avenir

L'accès à un hébergement ou à un logement pour les personnes vivant avec des troubles psychiques est le premier pas de la vie dans la cité, il conditionne la continuité des soins et l'accompagnement social. Le choix de la catégorie de logement ou d'hébergement pour la personne en situation de handicap d'origine psychique va dépendre de son degré d'autonomie médicale et de sa capacité à vivre seule.

Types de structures

- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- Foyer de vie (FdV)
- Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)
- Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés (qui ont la RQTH, en ESAT ou non)

Les Centres de d'Hébergement et de Réinsertion Sociales :

La F.A.L.E.P

Le CHRS de la F.A.L.E.P est éclaté en structure collective et appartements qui accueillent des hommes et des femmes avec ou sans enfants. Il est ouvert 365 jours par an et 24h/24h, il propose un hébergement temporaire, un suivi psychologique, social et professionnel.

La Fraternité du Partage

Hébergement d'urgence pour adultes et familles en difficulté.

L'ALBA

Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)

Le Logement social

I.S.I.A.T.I.S : Casa Prima Hébergement accompagné, suivi éducatif, médical (handicap psychique) - 9 appartements à Ajaccio. Intégration des personnes souffrant de troubles psychiques : Accompagnement social, au logement à l'insertion professionnelle = **Les services relais santé PDI/RSA**

Le rôle de ces services est d'amener les personnes en souffrance psychique à élaborer un travail d'acceptation de leur trouble de vie et faciliter l'accès aux soins ; D'apporter un soutien aux professionnels directement chargés des projets d'insertion professionnelle ou sociale. Inscrit dans le Plan Départemental d'Insertion (PDI) ce service Relai Santé type RSA s'adresse aux allocataires du RSA dont les troubles psychiques identifiés sont prédominants et font obstacles aux actions d'insertion.

Le Logement Social (HLM)

Office de l'Habitat de la Corse-du-Sud, ERILIA, LOGIREM

C.H.R.S. FALEP

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
3 Rue Frediani - BP 27 - 20 181 AJACCIO
Tél. : 04.95.22.71.52
www.corse-competences.fr

La Fraternité du Partage

4 avenue Beverini Vico
20000 AJACCIO
Tél : 04 95 20 93 34

L'ALBA

Lieu-dit Campo di Fiori
20167 MEZZAVIA
Tél : 04 95 50 53 40

I.S.I.A.T.I.S

2 rue des Pommiers
Montée St Jean
20090 AJACCIO
Tél : 04 95 22 99 00
www.isatis.org

FAM :

Guagno les Bains : tél :
04.95.23.68.54

Les Bailleurs Sociaux :

Office de l'Habitat Corse-du-Sud

Tel : 04.95.22.10.42

ERILIA

Tel : 04.95.22.11.64

LOGIREM

Tel : 04.95.22.08.79

Gérer mon quotidien

Les Aides Humaines

Service d'Accompagnement à la vie Sociale

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) est destiné à apporter à des adultes handicapés un soutien personnalisé qui favorise leur autonomie et leur intégration dans la vie sociale et professionnelle :

Le SAMSAH – ISATIS (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) :

Structure composée d'intervenants divers : psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, infirmiers, médecins, équipes sociales, assistantes sociales.

Le SSIAD de l'ADMR :

Mise à disposition d'AMP pour une aide à domicile destinée aux personnes entre 18 et 60 ans.

ACPA : Association pour les personnes âgées.
A mis en place un schéma départemental d'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap qui concerne également les personnes âgées.

En cas de besoin, qui dois-je appeler ?

- Urgences psychiatrie : 04 95 29 36 45
- Ecoute Famille : 01.42.63.03.03
- Suicide écoute : 01.45.39.40.00
- Police secours : 17
- Pompiers : 18

S.A.M.S.A.H. D'AJACCIO / I.S.I.A.T.I.S

MONTEE ST JEAN
2 RUE DES POMMIERS
20000 AJACCIO
Tél : 04 95 22 99 00

A.D.M.R

Lot Michelangelo
20167 AFA
04.95.21.98.37

ACPA :

Alzo di Leva
20090 AJACCIO
04 95 22 35 22

Mode d'emploi pour les familles, les amis, les proches

L'implication de l'entourage (famille, amis...) dans la prise en charge d'une personne atteinte de troubles psychiques est d'une importance considérable.

Concrètement, les amis et la famille peuvent :

- S'informer sur la maladie
- Encourager le patient à accepter et suivre son traitement
- Apprendre à reconnaître les signes prémonitoires de rechute
- Accepter et aider à faire accepter au patient l'idée que l'amélioration demande du temps.

Si vous souhaitez parler de vos difficultés, vous pouvez contacter :

- **L'UNAFAM Région Corse ACTIONS PRAMCA : AIDES AUX AIDANTS ayant un proche touché par une MALADIE PSYCHIQUE CHRONIQUE**
- **GEM U PASSAGIU**
- **La Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix Marine**
- **La Fédération Nationale des Patients et ex-Patients de Psychiatrie (FNAP-PSY)**
- **L'Union Nationale des Familles et Amis des malades Psychiques (UNAFAM)**
- **UNAFAM écoute famille** (service d'écoute téléphonique, destiné aux familles ou amis) :
Tél : 01.42.63.03.03
Mail : ecoute-famille@unafam.org

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

- **Aux assistantes sociales de votre secteur**

La Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix Marine

31, rue d'Amsterdam
75 008 PARIS
Tél : 01.45.96.06.36

La Fédération Nationale des Patients et ex-Patients de Psychiatrie (FNAP-PSY)

33, rue Daviel
75013 PARIS
Tél : 01.43.46.85.42
Mail : contact@fnappsy.org
Site : www.fnappsy.org

UNAFAM Région Corse - 20@unafam.org

Les Milleli l'Olmo
20090 AJACCIO
Contact : Dominique ANDREANI :06 79 30 26 59

GEM U Passagiu

8 Boulevard J.et B. Maglioli,
20000 Ajaccio
07 77 20 82 28
gem.upassagiu@gmail.com

L'Union Nationale des Familles et Amis des malades Psychiques (UNAFAM)

12, Villa Compoint
75017 PARIS
Tél : 01.42.63.03.03
Mail : infos@unafam.org
Site : www.unafam.org

SOS Psychiatrie

100 quai de la Rapée
75012 PARIS
Tél : 01.40.47.04.47

CIAS – Assistantes sociales

3, Rue Sœur Alfonse-20000 AJACCIO
04.95.21.64.17 – cias@ca-ajaccien.fr
<https://www.ca-ajaccien.corsica/cias/>

Vie sociale et citoyenne :

Différentes mesures de protections adaptées à la gravité du handicap ont été mises en place pour protéger la personne handicapée contre ses propres agissements ou ceux de tiers

- **La Mise sous sauvegarde de justice**

C'est le régime minimum de protection. Il s'agit d'une mesure temporaire. Elle est à effet immédiat et maintient l'exercice des droits civiques et la gestion de la vie quotidienne. Elle peut être mise en place à l'initiative du médecin traitant, d'un proche ou de l'intéressé lui-même.

- **La Curatelle**

Il s'agit d'un régime d'assistance, lorsque la personne majeure a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile. Le curateur est nommé par le juge. La curatelle peut être mise en place :

- A la suite d'une mise sous sauvegarde de justice
- A la demande de l'intéressé, du conjoint, des proches, du médecin, des travailleurs sociaux par intervention auprès du juge des tutelles.
- Par le juge des tutelles lui-même.

- **La Tutelle**

C'est la mesure la plus large et la plus privative de liberté. Il ne s'agit plus de protection des intérêts civils mais d'une substitution. Toutes décisions et notamment celle concernant l'administration et la conservation du patrimoine sont prises par l'autorité de tutelle. La mise sous tutelle est ouverte sur demande du curateur, du conjoint, des proches, du médecin...adressée au juge des tutelles, qui lui aussi peut être amené à prendre cette décision.

Où m'adresser ?

***Tribunal d'Instance d'AJACCIO ou BASTIA**

***Union Départementale des Associations Familiales de la Corse du Sud (UDAF)**

***Le Défenseur des droits**

***Les Conseils Départementaux d'accès aux droits**

Tribunal d'Instance d'AJACCIO

Avenue du Marechal Lyautey
20090 Ajaccio

Service des tutelles : 04.95.23.77.63

Palais de justice de Bastia

Rond-point De Moro Giafferi
20407 Bastia Cedex

Standard : 04 95 55 23 00

Fax: 04 95 31 58 36

UDAF de Corse du Sud

Avenue du Maréchal-Lyautey
20090 AJACCIO

Tél. : 04 95 22 25 89

E-mail : udaf2a@udaf2a.fr

Le Défenseur des Droits

Félix SQUARCINI

Présent le mardi (sur rendez-vous) toute la journée à la

Préfecture de la Corse-du-Sud

Palais Lantivy

4 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

Téléphone : 04 95 11 12 80

Jean-Jacques DEPLETTE, pour le secteur du Grand Sud

sur rendez-vous **(04 95 51 28 82)** tous les mardis au tribunal de Sartène

Permanences d'accueil du public à la

Préfecture de la Haute-Corse, aux horaires d'ouverture au public (bureau 405 au 4ème étage), les mardis (Mme Josette CHIARONI) et jeudis (M. Christian GUICHETEAU).

Préfecture de la Haute-Corse

Rondpoint du Maréchal Leclerc

CS 60007

20401 Bastia CEDEX 09

Téléphone : 04 95 34 51 55

Site Internet utile

www.justice.gouv.fr/justice-civile

[Le Guide des Droits des personnes Handicapées
Mentales et de leurs proches \(UNAPEI\)](#)

Les Conseils départementaux d'accès aux droits peuvent vous proposer sur RDV des consultations juridiques gratuites :

[Corse du Sud](#)

[Haute Corse](#)

Plus d'infos sur les mesures de protection juridique [ICI](#)

Quelle autonomie ?

Vous pouvez demander une Prestation de Compensation de Handicap « Transport » auprès de votre MDPH (**PCH-Transport**)

Le Transport en Commun d'Ajaccio : MUVISTRADA

Demandez votre carte « **ACCESS 80** » ou « **ACCESS 50** » tarifs adaptés à votre taux d'incapacité (de 0€ à 10€)

Vous pouvez retirer le dossier d'inscription :
Auprès de l'agence commerciale CTA – 75 cours Napoléon

Vous pouvez aussi adhérer au **service TAD +**, service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite (desserte d'arrêt à arrêt) sur le périmètre du réseau urbain Muvistrada pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% d'incapacité.

BUS : Communauté d'Agglomération de Bastia

- Carte PASSBUS renouvelable annuellement (valable sur toutes les lignes / réservée aux bénéficiaires d'une carte d'invalidité, de l'Allocation Adulte Handicapée ou des allocations veuvage. Gratuité du transport (20 € tous les ans de participation aux frais de renouvellement de la carte)
 - Transport à la Demande (TAD) 3 € (aller / retour)
(10 € tous les 6 mois de frais de renouvellement d'abonnement)
 - Transport Personnes à Mobilité Réduite (PMR) 3 € (aller / retour)
(10 € tous les 6 mois de frais de renouvellement d'abonnement)
- Pour tout renseignement ou constituer un dossier, s'adresser au service Transports de la CAB de 13 h 30 à 16 h 00.

Le Permis de conduire :

Vos droits surs :

http://www.handroit.com/permis_conduire.htm

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. Elle peut aussi concerner le transport.

Service TAD+ :

Le TAD+ est un service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite ayant une incapacité d'au moins 80%, et résidant sur le périmètre du réseau urbain Muvistrada (commune d'Ajaccio + secteurs Caldaniccia, Baléone et Saint-Pierre de Cardo), par le biais d'une desserte adaptée.

Fonctionne du lundi au samedi hors 1er mai et jours fériés.

De 7h30 à 19h30, sur réservation préalable (la veille avant midi) par téléphone au :

0 800 000 400

Pour adhérer au service, il vous suffit de retirer votre dossier d'inscription et de fournir les pièces justificatives demandées auprès de l'Agence commerciale Muvitarra.

Muvitarra

75 cours Napoléon
20000 AJACCIO

L'Aiaccina : la navette du centre-ville

La navette *Aiaccina*, électrique, silencieuse et gratuite **relie la rue Fesch, la gare, la Place Foch et la rue Bonaparte**. Accessible aux personnes à mobilité réduite, l'*Aiaccina* fonctionne de 8h à 19h30, du lundi au dimanche. La navette s'arrête tout au long du trajet si des personnes lui font signe.

CAB

Port de Toga
20200 BASTIA
TEL : 04 95 55 18 18

Les cartes d'invalidités

Les CMI (carte mobilité inclusion) et Carte de stationnement donnent des avantages aux personnes âgées et aux personnes handicapées, notamment pour faciliter leurs déplacements. La CMI invalidité permet également de bénéficier de réductions dans les transports et d'avantages fiscaux. La CMI remplace les anciennes cartes européennes de stationnement, de priorité et d'invalidité.

Les démarches pour une demande de CMI diffèrent selon votre situation :

- Si vous n'êtes pas concerné par l'APA : vous devez faire la demande de CMI à la MDPH
- Si vous demandez l'APA : vous devez faire la demande de CMI en même temps que la demande d'APA si vous bénéficiez déjà de l'APA : vous devez faire la demande de CMI au service de la DISS de la Collectivité de Corse

La demande doit être faite auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou les services sociaux dépendant de la Collectivité de Corse.

[+ d'infos sur les règles de stationnement](#)

Transports spécialisés
Personnes à mobilité réduite
TRANSPORTS ULYSSE

En Corse du sud

DISS 7 CRS GRANDVAL

20000 AJACCIO

04.95.29.13.00

En Haute Corse

DISS Immeuble Arena,

20215 Vescovato

04 95 36 42 15

MDPH

Avenue Mont Thabor quartier Saint Joseph
 Imm Castellani

BP 80962 20700 Ajaccio CX9

04.95.10.40.90

MDPH 2B

12 Chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia

04.95.30.08.35



Ulysse CORSE – Agence de Corse

SAS TRANSPORT PHOENIX (ULYSSE)

M. Mickaël PELLEGRINI

TEL : 04 95 52 31 58

Adresse : 20000 Ajaccio (Corse)

Email : ajaccio@ulyse-transport.fr

Scolarisation, emploi, formation professionnelle ...

L'Ecole

La loi du 11 février 2005 permet d'inscrire tous les enfants à l'école de leur quartier, mais leur scolarisation est fonction de leur autonomie, de leurs difficultés. Leur orientation est décidée uniquement par la MDPH via la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH)** et peut être :

Individuelle en classe ordinaire :

Dans ce cas, l'élève pourra peut-être bénéficier d'une Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle (AVSI), Collective (AVS-CO), ou AVS Mutualisée pouvant avoir plusieurs enfants en même temps.

Collective en classes spécialisées :

Le principe de l'accessibilité à l'école suppose que l'on recherche la compensation du handicap par des mesures individuelles qui rétablissent l'égalité des chances et des droits. Ces classes regroupent au maximum 10 enfants et sont dotées d'un Instituteur et plusieurs éducateurs spécialisés. Elles sont mises en place afin d'apporter une aide adaptée aux enfants n'entrant pas dans les apprentissages de classes ordinaires.

Troubles de la fonction psychique : à l'école SAMPIERO en collaboration avec l'hôpital de jour de CASTELUCCIO

Poursuivre sa scolarité

Droit au savoir info : tél : 0.810.35.10.13

Mail : droit-au-savoir-info@apf.asso.fr

Pour l'accès aux études supérieures et à la formation professionnelle.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos fonctions :

- **FNATH** (Fédération Nationale des Associations du Travail et des Handicapés)
- **Le Conseil des Prud'hommes**
- **La Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEPP)**
- **Le syndicat au sein de votre entreprise.**

Le conseil départemental de l'accès au Droit de Corse du Sud vous reçoit gratuitement et sans rendez-vous (anonymat garanti) pour une

Faire une demande à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)

Avenue Mont Thabor quartier Saint Joseph

Im Castellani BP 80962

20700 Ajaccio Cedex 9

Tél : 04.95.10.40.90

<https://dossier-mdph.com/2a-corse-du-sud/>

TRANSPORTS SCOLAIRES

Si votre enfant ne peut pas utiliser les transports en commun en raison de son handicap pour se rendre dans son établissement scolaire, il peut bénéficier d'un transport adapté ou du remboursement des frais de déplacement par le biais de la PCH transport versée par la Collectivité de Corse ; Pour cela il faut faire une demande à la MDPH.

Aide-Handicap-École

N° Azur 0 810 55 55 00

STOP AU HARCELEMENT : 30 20

CAP EMPLOI CORSE Sud « A MURZA »

8 rue Paul Colonna d'Istria

20 091 Ajaccio

Tel : 04 95 22 16 47

Ministère de la Fonction Publique

72, rue de Varenne

75500 PARIS SP 07

www.fonction-public.gouv.fr

FNATH

11, rue des Anciennes Mairies

92000 NANTERRE

Tél : 01.47.29.81.05

Site : www.fnath.org

Pour l'accès à l'Université :

Service de la médecine préventive

04.95.45.01.67 seddok@univ-corse.fr

consultation juridique avec un avocat

Pour Intégrer la fonction publique :

Pour les personnes ayant obtenu la reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH, possibilité de recrutement par voie de concours avec aménagement d'épreuves éventuels ou par voie contractuelle.

Pour être recruté par une administration, le candidat doit passer une visite médicale afin de statuer sur son aptitude et le cas échéant bénéficier d'aménagement pour les concours. Cette visite doit se faire en principe auprès du médecin de la DDASS. Certaines administrations peuvent communiquer les coordonnées d'un médecin particulier.

L'Emploi

La reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) apporte certains avantages comme des aides à l'embauche : une prime au salarié et/ou à l'employeur, une aide à la définition du projet professionnel, la facilitation d'entrée dans des dispositifs spécialisés pour le retour à l'emploi...

Où m'adresser pour obtenir cette reconnaissance ?

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Corse du Sud (MDPH)

Pour ma recherche d'emploi :

UNIRH 20 : CAP Emploi Organisme chargé d'accueillir et de suivre les personnes handicapées dans leurs démarches d'emploi.

AGEFIPH: Association nationale pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnelle des Handicapés

PAIO (Mission Locale) : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les 15-25 ans tous les jours sauf le lundi matin ; mardi - vendredi matin : de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le vendredi après-midi : de 14h00 à 16h30

Les aides aux employeurs

AGEFIPH

Association A Murza
28 Rue Col Colonna D'Ornano,
20 000 Ajaccio
Tél : 04 95 22 16 47
Site : www.agefiph.fr

Mission Locale : (PAIO)

Hôtel Castel Vecchio 2ème étage - 7 rue Paul
Colonna d'Istria - 20090 AJACCIO
Tél : 04.95.20.92.38
Site : www.missions-locales-corse

Les entreprises d'insertion :

La FALEP (Fédération des Associations Laïques et Éducation Populaire)

Chantiers éducatifs qui proposent une mise en situation professionnelle sur de petits chantiers supervisés par un éducateur, et mis en œuvre par lui avec un groupe de jeunes identifiés lors de sa mission de proximité dans les quartiers.

L'agence de communication « **Les papillons de jour** » entreprise adaptée qui forme aux métiers de la communication des personnes avec plusieurs déficiences

DEFI (développement environnement formation insertion) intervient dans la collecte du verre dans la région ajaccienne.
Pépinières d'Entreprises du Ricanto
Insertion-Formation

FALEP

15 Avenue Dominique Fabien Cuneo d'Ornano
20000 Ajaccio - Tél : 04.95.21.41.97

EA LES PAPILLONS DE JOUR

Contact : Claire SALA ANGELI – 06.84.68.22.01

Claire.sa@lespapillonsdejour.fr

www.lespapillonsdejour.fr

DEFI

46 rue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio
Tél : 04.95.21.78.81
Pépinières d'Entreprises du Ricanto
route Campo Dell'Oro

Loisirs, culture, sports, vacances...Où m'adresser ?

Pour rompre l'isolement, rencontrer d'autres personnes... participer à des activités de loisirs, de détente, chercher des informations...

ACLAM : Association de loisirs, culturelle et de relations du quartier de Mezzavia

RECRE 2A : cours de gymnastique volontaire pour enfants, adultes et seniors ; actimarche ; gym équilibre ; gym handicap ; aquagym en piscine l'hiver et en mer l'été ; randonnées ; sorties

Office du Tourisme d'Ajaccio : Conseils et informations pour vos loisirs, vacances, sorties...

U BORGU : Centre Animation Social et Socio Culturel

La CULTURE : La ville d'AJACCIO a mis en place des tarifs préférentiels pour les bénéficiaires de l'AAH et leurs accompagnants au même titre que les moins de 25 ans les chômeurs et les titulaires du RSA (spectacles : Espace Diamant, Palatinu et entrée au Musée Fesch)

Musicothérapie

Layla Subils (Ajaccio)

Musicothérapeute Clinicienne
Association Tous Pour Chacun
06.27.57.27.66

ALDA CESARI-MARCELLI (Ajaccio)

06.60.40.05.16

Karine Angevert (Bastia)

06.62.67.10.06

La danse partagée : au CSJC tous les jeudis de 12h à 14h

La Médiation animale :

Association les Hérissons

LESLIE & NOKI : art et médiation animale

ACLAM

Lieu-dit Stagnacci
20167 MEZZAVIA
Tél : 04.95.22.22.45

RECRE 2A

Résidence Mariani BT C
20090 AJACCIO
Mail : recre2agv@yahoo
Site : association-recre-2a.fr

Office du Tourisme d'Ajaccio

3 boulevard du Roi Jérôme
BP 21
20181 Ajaccio Cedex 01
Tél.04 95 51 53 03
www.ajaccio-tourisme.com

U BORGU

52, rue Cardinal Fesch
20000 AJACCIO

Le Centre La Fontaine

Lieu-Dit La Fontaine du Vittulo
20090 Ajaccio
09.87.67.12.83

Association VIALUNI

0610186067 - vialuni@gmail.com

Les Hérissons

Lieu dit 'cataraghju'
Route de Bottaccina
20129 Bastelicaccia
06.22.38.39.18 - 06.45.12.55.90
asso-herissons@orange.fr
casadiricci@orange.fr

EQUI-LIBRIU Equitation adaptée, médiation animale

Lieu-dit Cilvareccio
20 123 Cognocoli Monticchi
07.62.83.24.04

LESLIE & NOKI

06.17.47.05.55

Le sport :**Une Mains Tendue :**

Educateur sportif spécialisé, diplômé d'Etat
Wandis LE HUI vous propose des prises en charge personnalisées.

La voile adaptée**Séjour de vacances pour les aidants****Familiaux d'un malade psychique**

-détente, loisirs, échanges, relaxation, atelier

Prospect:

-activités adaptées, convivialité pour les personnes fragiles qui accompagnent les aidants.

-se renseigner pour bénéficier d'aides financières.

Une Main Tendue :

06.76.90.94.30

Wandis.educ@gmail.com

Facebook : Wandis Educ Ajaccio

La voile accessible**MARE INSEME- HANDIVOILE**

Pierre GINS

06.01.84.11.47

mare.inseme@gmail.com

Pour réserver votre semaine en Sologne

repit.unafam@gmail.com

06 78 73 86 19

Musicothérapie

Layla Subils (Ajaccio)

Musicothérapeute Clinicienne

Association Tous Pour Chacun

06.27.57.27.66

Karine Angevert (Bastia)-

06.62.67.10.06

PARTIR EN VACANCES**Les aides MDPH**

Après évaluation de votre situation, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) peut prendre en charge une partie du surcoût des vacances lié à votre situation de handicap. Cette prise en charge concerne les aides humaines et techniques dont vous pourriez avoir besoin.

Le Parcours Vacances

Cette aide financière de 180€ sous la forme de chèques vacances s'adresse aux jeunes en insertion sociale. Pour en bénéficier, contactez la Mission Locale de votre ville

Le programme et aide « Départ 18:25 »

Si vous avez entre 18 et 25 ans, sachez que sous conditions de statut ou de ressources vous pouvez bénéficier du programme proposé par l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Le programme « Départ 18:25 » vous donne accès à un large choix de séjours, en France ou dans les pays de l'Union européenne, à des tarifs avantageux et une aide financière de 250 euros.

Les aides financières :

Divers organismes peuvent vous aider à financer vos projets de vacances sous certaines conditions : la **CPAM**, l'**Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)**, votre **mutuelle**, votre **comité d'entreprise**, la **MDPH** (pour les bénéficiaires de la PCH...) **Les Missions locales pour les jeunes de – de 25 ans**

Les Centres Communaux d'Action Social (CCAS et CIAS) peuvent aussi vous aider, n'hésitez pas à contacter les assistantes sociales du service.

D'autres infos sur le site de la CAPA : [Culture – loisirs - vacances](#)

Informations pratiques :

Santé

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud
- Caisse d'Allocation Familiale de la Corse du Sud

Impôts

L'Association des Paralysés de France édite chaque année un guide impôts. Pour en recevoir un exemplaire, contactez l'APF.

Associations

Le handicap est un champ très vaste et il existe de nombreuses associations spécialisées. Pour toutes informations ou pour obtenir la liste des associations contactez la Mission Handicap de la ville d'AJACCIO.

L'association GEM pour les personnes victimes de traumatismes crâniens. Son objectif est de promouvoir tout type d'actions en faveur des besoins des adultes handicapés suite à une lésion cérébrale acquise ; le GEM est un espace de rencontres et d'activités pour ces adultes.

Vous trouverez sur le site [CORSICA ACCESS](http://www.corsica-access.org) des informations utiles dans de nombreux domaines (sport, culture, déplacements...) nécessaires aux personnes à mobilité réduite en Corse :

www.corsica-access.org

Dentistes utilisant le gaz MEOPA

AJACCIO : Elise LEFEUVRE, 10 Bd MASSERIA

04.95.23.22.32

BASTIA : Hôpital de Bastia

04.95.59.11.41

Orthodontiste utilisant le gaz MEOPA

PORTO-VECCHIO : Fanny SAMITO

04.95.21.91.54

Numéros d'urgences

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud

bd Abbe Recco Les Padules

BP 910

20702 AJACCIO CEDEX 9

www.ameli.fr

Caisse d'Allocation Familiale de la Corse du Sud

19, avenue Impératrice-Eugénie

20306 Ajaccio Cedex

www.caf.fr

APF

40 Avenue Noël Franchini

20090 AJACCIO

Tél : 04.95.20.75.33

dd.20a@apf.asso.fr

UNAFAM

Les Milleli l'Olmo

20090 AJACCIO

Contact : Mme Dominique ANDREANI

06.79.30.26.59 20@unafam.org

Des Psychologues à votre écoute :

01.42.63.03.03

GEM – U SCONTRU

Résidence Lyautey, avenue Maréchal Lyautey,

20090 Ajaccio – 04.95.10.64.04

gem.corsica@gmail.com

Association pour personne en situation de handicap ou ayant une maladie invalidante sur AJACCIO ou en CORSE

www.sanitaire-social.com

www.afc-ajaccio.org

Police Secours : **17**
 SAMU : **15**
 Pompiers : **18**
 SOS Médecin (WE et NUIT) : **3624**
 Urgences psychiatrie CASTELUCCIO :
04 95 29 36 45
 Ecoute Famille : **01.42.63.03.03**
 Suicide écoute : **01.45.39.40.00**
 Maltraitance personnes Agées ou handicapées :
3977
 Violences faites aux femmes : **36.39**
 Annuaire des associations : [ICI](#)

- **Urgences psychiatrie** : 04 95 29 36 45
- **Ecoute Famille** : 01.42.63.03.03
- **Suicide écoute** : 01.45.39.40.00
- **Ecoute alcool** /0 811 91 30 30 7 jours/7 de 14h à 2 h (Coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- **Ecoute Cannabis** 0 811 91 20 20 7jours/7 de 8 h à 20 h (Coût d'un appel local depuis un Poste fixe)
- **Drogues Info Service** 0 800 23 13 13(appel gratuit 7 jours/7)01 70 23 13 13 (avec un portable au coût d'une communication ordinaire)
- **Tabac Info Service**0 825 309 310 du lundi au samedi de 8 h à 20 h – (0,15/mn)
- **Croix Rouge Française**: Ajaccio: 04 95 21 08 28, rue Général Campi
Bastia: 04 95 31 64 23 bd Auguste Gaudin
- **Secours Catholique**: Ajaccio: 04 95 21 23 86, bd Danielle Casanova Bastia: 04 95 33 86 29 bat A9 Provence Logis Montesoro
- **Les Restos du Cœur**: Ajaccio 04 95 25 81 30 CAPA Ancien entrepôt CODEC – Mezzavia
- Bastia 04 95 30 84 67 rte Cimetière Allemand

Note :

[illegible]